

## **BOURSE AU PERMIS :**

Nombre de bourses attribué par an : 5

Montant attribué par bourse : 400 € maxi

### Critère de ressources :

- Tranche 1 : 100 % de l'aide
- Tranche 2 : 80 % de l'aide
- Tranche 3 et > : 0% de l'aide

Nombre d'heures à effectuer par le jeune : 35H

### Calendrier :

Remise des dossiers 27/09/2019

Etude des dossiers : fin septembre / début octobre 2019

Validation par le CCAS : octobre 2019